departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

Convocation du Conseil Municipal: le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 29 Septembre 1998

SEANCE DU 25 septembre 1998

Garantie d'emprunt à la SEMIE - Remboursement anticipé de 4 emprunts Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de 28 logements aux Trois Coigneaux - Emprunt de refinancement de 6.416.851 F auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes

[Annexe]

Président :

Votants: 44

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98344

Finances Ressources Financières

Garantie d'emprunt à la SEMIE - Remboursement anticipé de 4 emprunts Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de 28 logements aux Trois Coigneaux - Emprunt de refinancement de 6.416.851 F auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Vu la délibération du 10 décembre 1984 du Conseil Municipal, accordant la garantie de la Ville de NIORT pour un montant d'emprunt de 7.500.000 F à contracter par la SEM Immobilière de la Ville de Niort (SEMI) auprès de la Caisse des Prêts aux Organismes d'HLM en vue de financer la réhabilitation de 28 logements collectifs et individuels locatifs, rues Paul Bert et des Trois Coigneaux à NIORT,

Vu la convention du 17 décembre 1984 entre la Ville de NIORT et la SEMI, portant sur cette opération de réhabilitation, Vu les 4 contrats de prêts d'une durée de 34 ans passés en 1986, et gérés depuis par la Caisse des Dépôts et Consignations, portant les numéros 0011279, 0011327, 0011357 et 0011358, respectivement d'un montant de 3.500.000 F, 647.000 F, 2.800.000 F et 53.000 F,

Considérant que l'annuité de ces emprunts est progressive, et que, leur taux d'intérêt pour les deux prochaines années pouvant avoisiner 10 %, l'équilibre financier de la SEM serait mis en péril par leur maintien,

Vu la demande présentée par la SEM Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE) le 3 août 1998, tendant à obtenir la garantie de la Ville de NIORT pour un emprunt de 6.416.851 F à contracter auprès de la Caisse d'épargne, refinançant les 4 emprunts précités, remboursés par anticipation le 25 octobre 1998,

Vu l'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 17 juin 1998,

Vu l'offre de prêt présentée le septembre 1998 par la Caisse d'épargne,

Vu l'article 6 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- demander l'annulation de sa garantie accordée à la SEM Immobilière de la Ville de Niort par sa délibération du 10 décembre 1984,
- accorder sa garantie à hauteur de 100 % du montant total de l'emprunt, soit 6.416.851 F, plus intérêts, frais et accessoires, à contracter par la semie auprès de la Caisse d'épargne Poitou-Charentes Cet emprunt est destiné à refinancer le capital remboursé par anticipation des 4 contrats ayant financé l'acquisition et l'amélioration de 28 logements rues Paul Bert et des Trois Coigneaux à Niort.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêteur : la Caisse d'épargne Poitou-Charentes

Nature
Montant
Taux fixe
Périodicité
Durée totale
Prêt pour travaux
6.416.851 F
5,15%
trimestrielle
22 ans

dont durée du préfinancement : néant et durée d'amortissement : 22 ans - Différé d'amortissement : néant - Différé d'intérêts : néant

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur

simple demande de la banque adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et le contrat de prêt à passer entre les organismes prêteurs et l'emprunteur, et les avenants et la convention à passer avec ce dernier.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour